

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

DATE MODIFIÉE POUR LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2026

PRENEZ AVIS :

Qu'en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à titre de greffière, je donne avis que contrairement au calendrier des séances ordinaires fixé en début d'année, le conseil municipal a pris la décision d'apporter le changement suivant :

- La séance ordinaire du conseil municipal prévue le 10 août 2026 sera tenue le lundi 24 août 2026 à 20h.

Donné à Mont-Joli, le 14 juillet 2026



Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h00 et 16h30 le quatorzième (14^e) jour du mois de juillet 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.



Françoise Virginie Lechasseur, greffière